

PORTS REGIONAUX - BAREME 2022

DROITS DE PORT (Redevances hors T.V.A.)
 Gare maritime de LORIENT



N° tarif	Catégorie de prestation	Unité		
	Droits de port			
C1	Redevance sur le navire			
C1-1	Redevance sur le navire	sans objet		
C2	Redevance sur les passagers			
C2-1	Redevance passagers	5% du prix H.T du billet de passage simple pour les passagers débarqués, embarqués, transbordés. Ne sont pas soumis à la redevance sur les passagers: les enfants âgés de moins de 4 ans, les militaires voyageant en formations constituées, le personnel de bord, les agents de l'armateur voyageant pour le besoins du service et munis d'un titre de transport gratuit et les agents publics dans l'exercice de leurs missions		
C3	Redevance sur les marchandises	débarqué	embarqué	transbordé
C3-1	redevance au poids brut	sans objet		
C3-2	Redevance à l'unité : <i>Véhicules ne faisant pas l'objet de transactions commerciales :</i>			
	- véhicules à deux roues	0,23 €	0,23 €	0,23 €
	- voitures de tourisme	0,91 €	0,91 €	0,91 €
	- autocars	1,07 €	1,07 €	1,07 €
	- camions, remorques ou semi-remorques	1,07 €	1,07 €	1,07 €
	Minimum de perception	15,24 € Par déclaration / seuil de perception 7,62 € par déclaration		
C-4	Redevance de stationnement des navires			
C4-1	Redevance de stationnement des navires	sans objet		